



HEBDO

GOUVERNEMENT BAYROU : ATTRIBUTIONS CONFIEES AUX AUTRES MINISTRES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Les ministres en charge de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture se voient tous trois octroyer des attributions dans le domaine de l'environnement. Ils devront travailler avec Agnès Pannier-Runacher, ministre de l'environnement.

En complément des attributions octroyées à la ministre chargée de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher (v. notre actualité du 9 janvier 2025 : "[Gouvernement Bayrou : attributions confiées aux autres ministres en matière d'environnement](#)"), d'autres ministres se voient attribuer des missions en matière d'environnement. Certaines de ces attributions nécessiteront de travailler de concert.

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (Eric Lombard)

Dans le domaine de l'environnement, le ministre met en œuvre la politique du gouvernement en matière d'industrie, de transition énergétique et d'énergie, de numérique et d'intelligence artificielle.

Parmi les trente attributions qui lui sont confiées, il est notamment compétent pour :

- la souveraineté industrielle, la décarbonation de l'industrie, les orientations stratégiques industrielles et le suivi des secteurs industriels et des services ;
- la politique de l'énergie afin, notamment, d'assurer la sécurité d'approvisionnement et l'accès à l'énergie et de lutter contre le changement climatique et de promouvoir l'efficacité énergétique et la transition énergétique, notamment par la politique en matière de marchés carbone et de certificats d'économies d'énergie ;
- les actions de politique industrielle, de recherche et d'innovation concernant le secteur de l'énergie ;
- la politique des matières premières et des mines, à l'exception de celle des mines en mer, à laquelle il est associé par la ministre chargée de la transition écologique ;
- la politique en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, et en matière de radioprotection ;
- la souveraineté numérique et le développement de l'économie numérique, de l'intelligence artificielle et des technologies numériques.

Il est aussi associé :

- à la politique de décarbonation et d'électrification des transports, ainsi qu'à l'élaboration des outils de financement de la transition écologique dans les territoires ;
- à la politique en matière de rénovation et de performance énergétique des bâtiments ;
- à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique en faveur de la transition vers une économie circulaire ;
- à la mise en œuvre de la politique dans le domaine des industries agroalimentaires ;
- à la politique relative à l'équilibre entre les usages de la biomasse.

M. Marc Ferracci, est en sa qualité de ministre délégué auprès du ministre de l'économie, chargé de l'industrie et de l'énergie. Il a également dans son périmètre le renforcement des chaînes de valeurs et d'approvisionnements critiques, les infrastructures numériques, les matières premières et les mines (à l'exception des mines en mer).

Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation (François Rebsamen)

Ce ministre prépare et met en œuvre la politique "*en matière d'aménagement du territoire et de décentralisation. Il est, à ce titre, responsable du dialogue national avec les collectivités territoriales, des politiques de développement, d'équilibre et d'aménagement de l'ensemble du territoire national, de cohésion économique et sociale des territoires, de promotion de leur attractivité et de leur développement économique, des politiques de la ruralité et de la ville, du logement, du renouvellement urbain, de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement foncier, des mobilités, des transports et de leurs infrastructures et de l'équipement*", selon le décret d'attribution.

Par ailleurs, il prépare et met en oeuvre notamment :

- les outils de financement de la transition écologique dans les territoires ;
- les politiques menées en faveur de la qualité, de la construction et de la rénovation des logements, et notamment la politique en matière de rénovation et de performance énergétique des bâtiments ;
- la politique en matière de ports et conduit et la politique relative aux transports maritimes ;
- la politique de réglementation technique des véhicules ;
- la politique en matière de décarbonation et d'électrification des transports.

Concernant ces trois dernières thématiques, c'est Philippe Tabarot, ministre délégué à François Rebsamen chargé des transports qui exerce en particulier ces attributions.

Enfin, le ministre de l'aménagement du territoire est associé à la conduite de la politique des certificats d'économie d'énergie en tant qu'elle concerne les transports. Il est aussi chargé des instruments contractuels d'aménagement du territoire permettant d'assurer le développement de chaque type de territoire et définit les règles en matière de sobriété foncière, et notamment de lutte contre l'artificialisation des sols et d'étalement urbain.

Valérie Létard, également ministre déléguée traite de ces sujets, étant en charge de la lutte contre l'étalement urbain, mais aussi des réglementations relatives aux bâtiments, des politiques sur l'efficacité énergétique et la performance environnementale de l'habitat.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (Annie Genevard)

La ministre prépare et met en oeuvre la politique dans les domaines de l'agriculture, des industries agroalimentaires et de l'alimentation. Elle est responsable de la politique de renforcement de la souveraineté alimentaire et de la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle définit la politique en matière d'aquaculture ainsi que de produits de la mer et de l'aquaculture.

Elle met aussi en oeuvre :

- la politique en matière de santé et de protection des végétaux et des animaux, de bien-être animal et de promotion de la qualité des produits agricoles et alimentaires ;
- la politique en matière de production agricole et agroalimentaire, et la politique en matière d'industries agroalimentaires afin d'y appliquer la politique de décarbonation ;
- la politique relative à la production de la biomasse.

Elle est associée à la politique relative à l'équilibre entre les usages de la biomasse et à la politique conduite en matière de pêche maritime. Elle participe également à la définition et à la mise en oeuvre de la politique de l'eau au titre des questions et usages agricoles.

Autres ministres contributeurs

D'autres ministres peuvent contribuer aux politiques du gouvernement en matière d'environnement en lien avec la ministre de la transition écologique, tel que le ministre de la fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique, Laurent Marcangeli qui coordonne et anime l'action des ministères en matière de transformation écologique de l'Etat.

Plus généralement, le ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre de la santé, le ministre de la santé et le ministre chargé des outre-mer par exemple peuvent aussi être amenés à travailler sur des thématiques environnementales.

Lise Lafille, Code permanent Environnement et nuisances

- ▶ [D. n° 2025-25, 8 janv. 2025 : JO, 9 janv. \(territoire\)](#)
- ▶ [D. n° 2025-30, 8 janv. 2024 : JO, 9 janv. \(agriculture\)](#)
- ▶ [D. n° 2025-31, 8 janv. 2025 : JO, 9 janv. \(fonction publique\)](#)
- ▶ [D. n° 2025-20, 8 janv. 2025 : JO, 9 janv. \(économie\)](#)
- ▶ [D. n° 2025-22, 8 janv. 2025 : JO, 9 janv. \(industrie et énergie\)](#)
- ▶ [D. n° 2025-27, 8 janv. 2025 : JO, 9 janv. \(transports\)](#)
- ▶ [D. n° 2025-26, 8 janv. 2025 : JO, 9 janv. \(logement\)](#)